



Dossier de candidature de l'appel à projets 2011

Malgré l'abondance des ressources régionales, les prélèvements croissants engendrent des conflits d'usage en période de sécheresse. Les rivières et les nappes sont polluées par les nitrates et les pesticides et c'est l'alimentation en eau potable des populations qui se pose à terme.

L'appel à projets « ÉCO L'EAU » vise à promouvoir les projets exemplaires et innovants, qui dans l'application concrète des principes du développement durable, par l'usage de techniques alternatives, respectent l'eau, le cycle de l'eau et les écosystèmes aquatiques.

Les techniques alternatives correspondent à l'utilisation de procédés novateurs ou d'équipements nouveaux qui permettent de modifier les pratiques afin de préserver les ressources naturelles et de limiter leurs impacts sur l'environnement. L'appel à projets « éco l'eau » vise à favoriser l'expérimentation de voies nouvelles.

Le développement des techniques alternatives doit donc contribuer à réduire les impacts des activités humaines sur l'environnement et favoriser le développement de l'économie verte et des éco-produits.

Le Conseil régional souhaite encourager les initiatives des collectivités locales (les communes et leurs intercommunalités), les bailleurs sociaux, les associations et les entreprises qui ont la volonté de mettre en œuvre des techniques alternatives ou utiliser certains produits plus respectueux de l'environnement, afin de préserver les ressources naturelles, dans une démarche de développement durable. L'objectif est de communiquer sur l'exemplarité de ces démarches et d'inciter au changement de pratiques.

Il s'agira pour les structures concernées, de sensibiliser leurs personnels et les usagers à ces nouvelles techniques par la réalisation d'un plan de formation, mais également d'inciter le grand public à changer les pratiques individuelles. Les communes et les bailleurs sociaux relaient et démultiplient ainsi l'action de communication et de sensibilisation de la Région auprès des usagers et des particuliers.

L'objectif est de communiquer par l'exemple, l'aide porte tant sur le projet que sur la communication qui l'accompagne, sa promotion et la formation ou la sensibilisation des publics cibles. La communication qui accompagne le projet est aussi importante que le projet en lui-même.

À titre d'exemples, pourront ainsi être financés au titre du présent appel à projets les équipements suivants :

- Les alternatives aux phytosanitaires :
 - projets innovants et exigeants de lutte contre les pollutions diffuses : démarches zéro phytosanitaire par végétalisation des espaces, lutte biologique,

- La gestion des eaux pluviales à la parcelle :
 - toutes les installations permettant de respecter le cycle naturel de l'eau telles que :
 - ◆ toitures végétalisées
 - ◆ prairies ou boisements inondables
 - ◆ aménagement de surfaces perméables permettant l'infiltration
 - ◆ ouvrage végétalisé assurant la rétention et favorisant l'infiltration des eaux de ruissellement, fossé d'infiltration, noue végétalisée, puits d'infiltration
 - ◆ Pavage des voies de circulation non maçonné

Le projet proposé par le candidat comprend :

- ◆ une note de présentation, définissant les objectifs, mettant en lumière le caractère innovant et précisant les dispositifs d'évaluation,
- ◆ la liste des équipements accompagnée d'un programme de formation du personnel, d'un plan de communication afin de sensibiliser les habitants à la démarche conduite par la collectivité ou le bailleur social et d'une notice évaluant l'impact pour l'environnement du projet.

Cette liste des équipements et travaux n'est pas limitative.

Le porteur de projet ne peut présenter qu'un seul projet par appel à projets.

Le porteur de projet ne peut être subventionné pour des actions qui bénéficient déjà d'un financement régional.

Le calendrier suivant est retenu pour le présent appel à projets :

- **1^{er} septembre 2011** : Date limite de dépôt des dossiers.
- **Septembre/octobre 2011** : Réunion du jury
- **Novembre/décembre 2011** : attribution des aides en commission permanente

Pour tout renseignement vous pouvez prendre contact avec Monsieur Géraud de Saint Albin au 02.38.70.32.42, courriel : geraud.de-saint-albin@regioncentre.fr.

I. Nom du projet :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

II. Contact et responsable pour ce projet :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code postal :.....

ville :

Tél :.....

Fax :.....

Courriel :.....

III. Maître d'ouvrage :

- Commune nombre d'habitants :
- Intercommunalité
- Association
- Entreprise
- Bailleur social préciser le statut

Pour les travaux :

- Réhabilitation d'un bâtiment existant
- Construction neuve

IV. Présentation synthétique :

- du projet (plans, photos, fonctionnement, public visé, localisation géographique...)
- de ses objectifs et des résultats attendus (économie d'eau ou pollution évitée)
- des critères d'évaluation permettant de mesurer l'impact du projet et l'atteinte des objectifs fixés (% d'économie d'eau, quantité de produit phytosanitaire non utilisée...)
- plan de communication, de sensibilisation (nombre de personnes mobilisées, public cible, durée du programme, support utilisé...) et/ou de formation des personnels (nombre de jours de formation par agent, contenu de la formation, support utilisé...)

Comment le projet prend en compte la biodiversité :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles actions de communication et/ou de formation accompagne le projet :

.....

.....

.....

.....

.....

Quels sont les publics visés :

.....

.....

.....

.....

.....

V. Pièces complémentaires à fournir :

- la délibération relative à la réalisation du projet de la collectivité ou du bailleur social qui est maître d'ouvrage,
- un plan de financement prévisionnel (subventions attendues, partenariats éventuels, autofinancement...),
- dépenses prévues et pièces justificatives (devis, études préalables...)
- un calendrier prévisionnel (le projet devra être réalisé dans les deux ans et ne devra pas être commencé),
- la fiche de renseignement (ci-jointe) dûment complétée et accompagnée d'un relevé d'identité bancaire,
- pour les entreprises, un état récapitulatif des aides publiques de minimis perçues au cours des trois derniers exercices.

FICHE DE RENSEIGNEMENT

RAISON SOCIALE ou NOM

| | |
|--|---|
| Raison sociale (en entier) : | <u>Statut juridique</u> |
| | <input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> EPCO <input type="checkbox"/> Etablissement public <input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Lycée <input type="checkbox"/> Personne <input type="checkbox"/> Région et département |
| <u>Nom et Prénom de la personne responsable :</u> | |
| <u>Ses Titres :</u> | |
| <u>N° de téléphone :</u> | <u>N° de portable :</u> |
| <u>N° de fax :</u> | |
| <u>Adresse Mail :</u> | |

Numéro de SIRET : _ _ _ _ _ **Code APE :** _ _ _ _

| |
|---|
| <u>Adresse :</u> |
| <u>Code postal :</u> _ _ _ _ _ <u>Ville :</u> |

REFERENCES BANCAIRES (joindre obligatoirement un RIB ou un TIP)

| |
|---|
| Etablissement : |
| Compte : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ |
| Code banque Code guichet N° de compte Clé Rib |

Service instructeur :

Chargé de secteur :

N° partenaire :

Emetteur :